

M. James Brice, qui a étudié en son ouvrage *American Commonwealth* tous les problèmes qui agitent le nouveau monde, nous paraît avoir traité avec beaucoup d'optimisme le *problème noir*, malgré que les chiffres donnés par lui concordent avec les nôtres. "Une très haute autorité, écrit-il (part. VI, chap. CXVI, p. 708), estime que la population de couleur atteindra probablement en 1900 le chiffre de 10 millions sur une population de 80 millions, et elle remarque que, en considérant la partie limitée du territoire dans laquelle les noirs ont l'avantage sur les blancs par adaptation physiologique au climat et l'avantage que l'industrie donne aux blancs partout où les conditions climatiques sont égales, il est douteux qu'il y ait place dans le Sud pour une si grande population."—S'il en est ainsi, les noirs iront dans le Nord, où ils résistent très bien aux basses températures et s'acclimatent facilement même au-dessus du 40° degré ; on les voit donner naissance à des rejetons nombreux et robustes qui participent aux préparations intellectuelles de *New-England* et des pays du Centre et font bonne figure dans les écoles et les universités. Déjà en 1895—ils ont les 10 millions attendus seulement en 1900—et pourtant nous n'avons qu'un total de 70 millions pour les Etats-Unis en entier :—ils sont donc aujourd'hui le septième de la population totale ; mais, dans ce Sud, dans les Carolines, le Tennessee et la Louisiane spécialement, ils sont la majorité. Il faut que les blancs de ces derniers pays recourent à tous les abus possibles de l'autorité pour empêcher cette foule d'arriver aux urnes et, par là, au pouvoir.

Un long séjour dans les provinces du golfe m'a permis de voir le mécanisme et le fonctionnement de cet examen électoral, où un jury blanc juge des capacités des candidats. Les aptitudes doivent apparaître complètes et exactes par le commentaire de la constitution de l'État.—Or, si on communique volontiers aux blancs les questions et les réponses, les juristes les plus filandreux posent aux noirs des énigmes à propos du texte des lois : c'est ainsi que sur la population noire de sept millions qui vit dans le Sud, à peine si le cinquième dument stylé et préparé est appelé au vote. Comme l'inscription sur les listes électorales est nécessaire pour acquérir un emploi, pour faire partie d'un jury, il est certain que la justice a des plateaux capricieux et que les noirs ne les voient pas pencher souvent de leur côté.

Ce sont les *noirs*, ou les Italiens de la Nouvelle-Orléans, que l'on